

Compte rendu du conseil municipal en date du 21 février 2022

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. PETIT. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : M. CHRETIEN à Mme MERCIER

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

M. WERY à M. BADIDI.

M. JOSSET à M. SEGUIN.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et effectue l'appel des membres présents et, après avoir constaté que le quorum était atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle que les conditions sanitaires permettent deux procurations par élu présent et, après avoir constaté que le quorum était atteint, propose de passer à l'ordre du jour.

Dispositif SIRPP & CEP (Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public & Conseiller en Energie Partagé).

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois porte, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, la « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » (SIRPP).

Cette stratégie d'amélioration du patrimoine permettra à la commune de bénéficier d'un accompagnement énergétique personnalisé via le Conseiller en Énergie Partagé (du PNR) et d'être accompagnée sur les points suivants :

- Un suivi des consommations d'énergie ;
- La rédaction des documents (cahier des charges, demandes de subvention) ;
- La réalisation de pré-diagnostic énergétique des bâtiments ;
- La réalisation d'un passage à la caméra thermique de l'ensemble des bâtiments ;
- Du conseil sur les opérations (choix des équipements et des matériaux) et des projets de réalisations ou de constructions ;
- L'optimisation des contrats et des puissances de compteurs souscrits ;
- Dans des marchés groupés d'équipements, de travaux ou d'énergies.

Le coût annuel de l'adhésion est fixé à 1,00 euro/habitant (plafonné à 5 000,00 euros) soit la somme de 2 433,00 euros/an.

La commune d'Avesnelles souhaite s'inscrire dans cette stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public.

Dans un premier temps, il sera demandé au PNR d'effectuer un bilan énergétique des salles de sports et Francis BAROCHE puis des autres salles communales.

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune à approuver le projet Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public & Conseiller en Energie partagé.

Vote à l'unanimité.

PLUI arrêté au conseil communautaire du 25/11/2021 : avis de la commune.

Monsieur le Maire récapitule l'historique de l'élaboration du PLUI par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois en précisant que le PLUI va se substituer au PLU de la commune mais conservera sa substance. En séance du 25 novembre 2021, les élus communautaires ont procédé à l'arrêt du PLUI et engagé les procédures de consultation des communes et des personnes publiques associées.

Un travail en amont a été amorcé par le service urbanisme de la commune pour recenser et mettre en avant les données que la commune souhaitait acter dans ce PLUI.

Quatre groupes de travail dénommés centralité, centre bourg secondaire, périphérie centralité et le reste ont été mise en place dans le but d'élaborer le projet du PLUI.

Il est à préciser que 75 % du foncier bâti est détenu par les communes d'Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Saint Hilaire, Haut-Lieu et Bas-Lieu.

Monsieur le Maire souligne aux membres que ce dossier de travail qui va être soumis au conseil municipal ne doit pas être communiqué à l'extérieur car il reste confidentiel tant qu'il n'a pas été approuvé par le conseil communautaire.

Le zonage UA2 (zone du Fort) a été conservé ainsi que le zonage UA1 afférant au lotissement faisant partie du projet initial du Fort.

Monsieur le Maire signale qu'une réflexion liée aux perspectives éventuelles notamment l'arrivée de la future RN2 et ses conséquences pour la ville a dû être définie. Il présente les fichiers sur un écran interactif en précisant que seuls les documents représentant des changements substantiels seront affichés aux membres et que l'ensemble des documents sont à la disposition des membres qui souhaiteraient prendre connaissance du dossier dans sa totalité.

Monsieur le Maire informe les membres que l'agglomération a demandé à la communauté de communes de se justifier sur le zonage économique dans le cadre du SCOTT.

L'avis soumis au conseil municipal peut être assorti de remarques même s'il est décidé favorable, en ce sens, Monsieur le Maire propose aux membres d'émettre un avis favorable sur l'ensemble du projet mais d'acter la condition que le quota foncier accordé à la commune ne change pas ultérieurement.

Vote à la majorité avec 15 voix pour et 1 abstention (M. ASCONE) l'avis favorable à l'approbation du PLUI.

Vote à l'unanimité pour la remarque concernant la détention du quota foncier sans modification ultérieure.

Vente de stères de bois.

La commune va mettre en vente du bois de chauffage ce qui représente un volume de 70 stères.

Le prix de vente proposé est de 40 euros le stère.

Les acquéreurs viendront réceptionner le bois, stocké au site du cardé, par leur propre moyen car en aucun cas la commune ne se chargera d'effectuer de livraison.

Il est proposé de mettre en vente 35 stères aux particuliers (avesnellois) et 35 stères au personnel de la commune.

Monsieur Vincenzo ASCONE demande s'il sera défini un volume de stère par personne. Monsieur le Maire lui répond que non mais qu'il y aura une répartition équitable au nombre de personne s'inscrivant pour l'obtention de stères.

Monsieur Vincenzo ASCONE souhaite savoir si, au vu du prix de l'énergie actuel, un tarif préférentiel sera mis en place pour les personnes en difficulté financière. Monsieur le Maire lui précise que l'ensemble des recettes récoltée sera reversé au profit du CCAS.

Monsieur Fabrice RAVIDAT pose la question, à savoir si une personne vivant en appartement pourra s'inscrire afin de favoriser un parent (Avesnellois ou extérieur). Monsieur le Maire lui répond qu'aucune vérification ne sera prévue à cet effet.

Monsieur Vincenzo ASCONE demande par quel moyen sera diffusé cette information. Monsieur le Maire lui précise que l'affichage, le site internet et facebook seront les principaux réseaux utilisés.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses.

Néant.

Monsieur le Maire énumère la liste des actes paraphés par délégations du Maire :

- 07 janvier 2022 : dépôt de dossiers de demande de subvention FIPD relative à la vidéo protection de la commune ;
- 24 janvier 2022 : dépôt de dossiers de demande de subvention Région relative à la rénovation énergétique de la salle de sports.

Monsieur le Maire souhaite porter connaissance aux membres du conseil municipal que deux marchés publics vont bientôt être lancés. Il s'agit de :

- La rénovation du sol et le traçage de l'aire de jeu de la salle de sports :
- Le toit de l'école maternelle.

De plus, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le comité des agriculteurs et exploitants d'Avesnelles à l'attention du Maire et des conseillers municipaux :

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux

Par ce présent courrier, nous vous interpellons sur un problème majeur de la commune d'Avesnelles. Les chemins ruraux et communaux sont dans un état de délabrement sans précédent. Il y a 50 ans, sous la gouvernance de Monsieur Hardy la commune procédait à un tronçon de gravillonnage. Ce qui faisait qu'en quelques années tous nos chemins étaient entretenus. Certes, l'agriculture a bien évolué. Les tracteurs d'il y a 50 ans faisaient 30 chevaux, pesaient 3 tonnes et transportaient 4 tonnes de fourrages. Aujourd'hui, nous avons des engins de 180 chevaux qui pèsent 10 tonnes et transportent 20 tonnes. C'est la même chose pour les laitiers et pour les camions éboueurs.

Les courses automobiles étaient alors inexistantes, seules les épreuves cyclistes faisaient le bonheur de nos villageois. Les municipalités successives n'ont pas suivi ce travail de goudronnage. Ce qui fait qu'aujourd'hui, le constat est alarmant et désastreux. Nous subissons des usures prématurées de matériel, notre santé subit un préjudice corporelle important. Les impôts fonciers sont à la charge de l'exploitant. Hormis une pompe à eau et quelques cataplasmes de macadam qui frôlent le ridicule, les agriculteurs n'ont aucun retour de leurs contributions.

Certes, l'éclairage public est une nécessité, avoir une belle place, un beau kiosque, une salle des fêtes *c'est* bien. Mais le progrès n'existe que s'il est partagé pour tous. Par conséquent, c'est pour cette raison et sur la base de ces humbles observations que nous demandons à présent que la commune d'Avesnelles s'engage dans un grand plan de rénovation de ces chemins. Par soucis de convenance, nous ne ferons ni menace ni ultimatum. Certes, l'électoral agricole a peu de poids, les agriculteurs ont quant à eux des moyens colossaux de se faire entendre.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les conseillers municipaux nos sincères et respectueuses salutations.

Au vu du commencement des travaux du pont rail à la zone du Poncheau qui débutera le 15 mars 2022 et des futurs travaux de l'aménagement de la RN2 qui vont fortement impacter la commune et vont dégrader une partie des chemins ruraux par la circulation des véhicules de chantier, Monsieur le Maire objecte qu'il ne va pas lancer des marchés de travaux pour ces chemins ruraux sachant qu'ils seront dégradés par l'aménagement de la RN2.

A titre indicatif, Monsieur le Maire précise qu'il avait été demandé un devis pour estimer les travaux de voirie de la rue du Cimetière (du haricot jusqu'au cédez le passage avec extension de la largeur), ces derniers s'élèvent à 380 000,00 euros TTC.

Cette estimation souligne le coût onéreux qui impacterait le budget de la collectivité si l'ensemble des chemins ruraux devaient être aménagés, sachant qu'ils ne résisteront pas au passage des différents intervenants liés aux travaux de la RN2.

Cependant, il sera défini un plan de programmation des travaux d'aménagement des voies rurales avec provision annuelle de fonds pour que ces travaux voient le jour à la fin de l'aménagement de la RN2. Des demandes de subvention seront effectuées en ce sens.

Une réponse sera apportée au comité d'agriculteurs.

Concernant les travaux d'aménagement de la future RN2, Monsieur le Maire précise qu'un numéro de téléphone et une adresse mail ont été créés à cet effet et qu'une astreinte le week-end sera mise en place à la sous-préfecture et à la gendarmerie.

Fin de la séance à 19 h 00.